

2018-30

**CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 juin 2018

Objet : Décision modificative n°1 du budget primitif 2018

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 19 juin deux mil dix-huit à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 12 juin 2018, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérain à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Jean-Luc CADDEDU, Monsieur Patrice CALMEJANE, Madame Christine CERRIGONE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Richard DOMPS, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Hervé LIEVRE, Monsieur Yves PERREE, Monsieur Didier ROUSSEL, Madame Carole RUCKERT, Monsieur Saïd SADAQUI, Monsieur Didier SEGAL-SAUREL, Monsieur André VEYSSIERE.

Avaient donné procuration : Monsieur Gérard LAMBERT à Madame Catherine DESPRES, Monsieur Frédéric MOLOSSI à Monsieur Saïd SADAQUI, Monsieur Christophe PROVOT à Monsieur Philippe LAURENT.

Etaient absents et excusés : Madame Jeanne BECART, Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Monsieur Didier DOUSSET, Madame Lamy KIROUANI, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Philippe PEMEZEC, Madame Marie-Christine SEGUI, Madame Nadia SEISEN, Madame Sophie VALLY.

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, Mme Aurore BARTHEL directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, Mme Sarah DELANDES, directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, M. Xavier BASTARD, Secrétaire général, M. Wilfrid GERBER, directeur de la communication, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Décision modificative n°1 du budget primitif 2018

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M832 applicable aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,

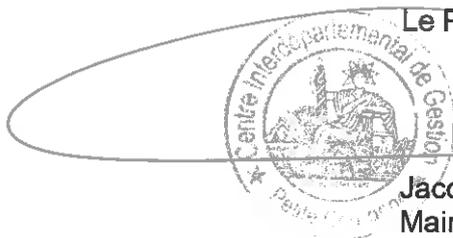
Vu la délibération n° 2018-4 du 27 mars 2018 adoptant le budget primitif de l'exercice 2018,

Considérant qu'il y a lieu d'apporter quelques ajustements de crédits en cours d'exécution du budget primitif 2018,

Après en avoir délibéré,

ADOpte, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du budget primitif 2018 ci-annexée.

Le Président,



Jacques Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne